



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 15299

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises françaises sur le marché africain face à la concurrence des intervenants de la République populaire de Chine en Afrique. On ne compte plus les relations commerciales établies et les visites de dignitaires chinois sur ce continent mettant les entreprises chinoises en situation de remporter des marchés, nonobstant les relations antérieures, voire historiques, liant notre pays avec ceux d'Afrique. S'il faut convenir que le phénomène n'est plus aujourd'hui tout nouveau, en revanche il est de plus en plus affirmé et les dégâts économiques causés sont de plus en plus importants. À plusieurs titres d'ailleurs car le modèle chinois du « win-win » (gagnant-gagnant) pourrait laisser la porte ouverte à une nouvelle forme de néocolonialisme drapé des illusions d'aides apportées au développement de pays en voie de développement, auxquels d'ailleurs la France n'a jamais manqué d'écoute ou de soutien. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître quelles sont les actions entreprises par le Gouvernement sur le plan diplomatique susceptibles de favoriser la coopération et les échanges commerciaux avec la République de Guinée.

Texte de la réponse

En dépit de défis importants à relever, l'Afrique connaît aujourd'hui une croissance significative et développe des relations économiques intenses avec le reste du monde. Le continent africain devrait ainsi connaître une croissance moyenne supérieure à 5 % pour la sixième année consécutive (6,5 % prévu en 2008 selon le FMI). Ceci est dû en grande partie aux apports de capitaux privés qui ont presque quintuplé en Afrique subsaharienne au cours des sept années écoulées, passant de 11 Mds d'USD en 2000 à 53 Mds en 2007. De même, les flux commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde sont en forte croissance, même s'ils ne forment encore que 1,5 % du commerce mondial. Selon l'OMC, les exportations africaines de marchandises ont augmenté de 16 % par an entre 2000 et 2006, et les importations ont crû de 13 % sur la même période. La France et la Chine sont deux pays bien implantés en Afrique et fortement impliqués sur le plan économique. Ils font face aux mêmes défis et opportunités. Le renouveau de la politique africaine chinoise depuis les années 90 semble indissociable du décollage économique de ce pays et des besoins qui l'accompagnent, notamment en matière énergétique. La Chine est désormais le premier fournisseur de l'Afrique subsaharienne avec une part de marché de plus de 10 % (devant la France et l'Allemagne) et son troisième partenaire commercial. La présence économique chinoise est en grande partie à l'origine des forts taux de croissance précédemment cités, car les besoins colossaux de la Chine en sources d'énergie et minerais de toutes natures contribuent à l'accroissement du prix des matières premières (75 % des achats de la Chine en Afrique sont des hydrocarbures et des minerais). La Chine est ainsi devenue le deuxième débouché commercial des pays africains. L'arrivée de capitaux chinois représente donc à plusieurs égards une opportunité pour l'Afrique. Elle contribue à la création de richesses et à l'insertion de ce continent dans la mondialisation. Il convient toutefois de ne pas surestimer la place de la Chine en Afrique. Elle y possède moins de 1 % du stock d'investissements directs étrangers (IDE), même s'ils ont été multipliés par 10 depuis 2003 (et 3 % des flux annuels d'IDE), et l'Afrique ne représente que 3 % du commerce extérieur chinois. La France conserve dans de très nombreux pays, notamment francophones, des parts de

marché très supérieures et l'Afrique sub-saharienne constitue l'une des rares zones où notre commerce extérieur est encore excédentaire (juste derrière la zone Moyen-Orient). Il n'en demeure pas moins que les entreprises chinoises gagnent des parts de marché, et que les positions dominantes dont bénéficiaient jusqu'à il y a quelques années les entreprises françaises tendent à s'éroder. Les raisons de cette situation tiennent au coût plus bas de la main-d'oeuvre, mais aussi au fait que les entreprises chinoises bénéficient d'une aide liée à près de 70 %. Cela signifie que tous les marchés financés par l'aide chinoise pour des projets en Afrique sont attribués pour l'essentiel à des entreprises chinoises, alors que les financements de la plupart des bailleurs bilatéraux (et de tous les bailleurs multilatéraux) sont le plus souvent intégralement déliés, ce qui signifie que les entreprises chinoises peuvent soumissionner aux consultations et appels d'offre. Dans les faits, on constate que les entreprises chinoises sont très compétitives, en particulier dans le domaine du BTP et des télécoms. La France se montre soucieuse de garantir des règles de concurrence équitables entre tous les opérateurs économiques, qu'ils soient chinois ou français, en Afrique comme sur d'autres marchés. Le ministère des affaires étrangères et européennes est sensible aux préoccupations exprimées par les entreprises françaises qu'il reçoit régulièrement, et se mobilise en leur faveur, tout en se gardant de stigmatiser un pays en particulier (en l'occurrence la Chine). Il est en effet important de développer une réflexion plus globale sur la problématique des entreprises des pays émergents d'une manière générale. La France agit d'ores et déjà à deux niveaux : 1) en prônant une meilleure prise en compte des règles de transparence et des exigences de responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises par tous les grands acteurs économiques. Cela passe par l'insertion désormais systématique de clauses RSE dans les appels d'offre ; 2) en menant un dialogue étroit avec les pays émergents qu'il importe de développer et d'intensifier, en concertation avec nos partenaires européens (dialogue UE-Chine), du G8 et de l'OCDE ; dans le cadre du dialogue entre les pays membres du G8 et les grands pays émergents du G8-G15 (dialogue de Heiligendamm), notamment dans ses piliers consacrés à l'investissement et à l'aide publique au développement ; dans le cadre de l'OCDE, où la France soutient activement le processus d'engagement renforcé entre cette institution et les pays émergents, en vue d'associer ces pays aux processus d'examen par les pairs, d'apprentissage mutuel et d'élaboration de règles partagées. Pour accompagner les entreprises françaises en Afrique, il convient de, rappeler que la France met aussi en oeuvre une large gamme d'outils de soutien au commerce extérieur, notamment via l'agence Ubifrance qui constitue le pivot du dispositif français d'aide aux entreprises. Outre l'expertise apportée par le réseau des 20 missions économiques en Afrique, nombre d'entreprises françaises en Afrique bénéficient des dispositifs : - qui favorisent l'emploi à l'export (volontaires internationaux en entreprises, crédit d'impôt export) ; - qui facilitent la prospection internationale (modernisation de l'assurance prospection, exonération fiscale pour les missions de prospection) ; - qui soutiennent plus particulièrement l'expansion internationale des PME (garanties et financements Oseo). Enfin, la France a signé avec nombre de pays africains des accords de protection des investissements visant à renforcer la sécurité juridique des entreprises françaises opérant dans ces pays. Soixante-dix entreprises françaises, dont vingt-cinq filiales, sont installées en Guinée, dans de nombreux secteurs : banque, assurance, services maritimes, distribution pétrolière, automobile, transports aériens, gestions des infrastructures aéroportuaires, produits pharmaceutiques, hôtellerie et travaux publics. De nombreuses petites entreprises de droit local appartiennent aussi à des personnes physiques françaises, associées ou non à des partenaires guinéens. Ils participent activement à la présence économique de la France (restauration, vente et location de véhicules, construction et maintenance, informatique, transitaire...). Un accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements a été signé récemment entre la France et la Guinée. Un projet de loi autorisant son approbation est actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15299

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 648

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8349